AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est donné que le conseil municipal de la Ville de Prévost a adopté le règlement suivant lors de la séance ordinaire du 15 janvier 2024 :

- Règlement 831-1 modifiant le Règlement sur la décarbonation des bâtiments et autres mesures de réduction de gaz à effet de serre

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance de ce règlement à l'hôtel de ville, situé au 2870, boulevard du Curé-Labelle, et ce, pendant les heures régulières d'ouverture.

Le règlement 831-1 entre en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ CE 16 JANVIER 2024.

Me Caroline Dion, notaire
Greffière

2870, boul. du Curé-Labelle
Prévost (Québec) J0R 1T0

450 224-8888, poste 6294
greffe@ville.prevost.qc.ca

ville.prevost.qc.ca